

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2024

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Linda KWIECIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....4
Votants.....26

Délibération 2024 059

FINANCES

DM 2 budget principal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	5	26	0	0	0

Des ajustements budgétaires sont nécessaires sur le budget principal PETR :

- Une sous-évaluation de la masse salariale et des cotisations URSSAF nécessite des ajustements de crédits sur le chapitre 012. Le besoin est de 18 879.27 € en dépenses sur le compte 64111

Il convient pour ajuster les crédits :

- d'inscrire 12 764.27 euros de recettes perçu pour le remboursement d'IJ d'un agent en arrêt maladie.
- D'annuler des dépenses en 611 qui n'auront pas lieux pour le montant de – 2200 €
- D'annuler des dépenses en 6156 qui n'auront pas lieux pour le montant de – 3915 €
- La perception définitive des recettes des actes Sequoia et l'application de la délibération 2024-045 appliquant la facturation des démarches administratives nécessite un ajustement des crédits. Les recettes encaissées seront supérieures de 21 327.85 € en 74718. Les subventions reversées doivent être augmentées de 37 995.35 € en 657341. La facturation aux communes qui n'avait pas souscrit au CEP permet des recettes d'un montant de 10 021.33 euros en 74748.

Il convient pour répondre au besoin :

- D'annuler des dépenses en 611 qui n'auront pas lieux pour le montant de – 6646.17 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) – opération	Montant	Article (chap) – opération	Montant
64111 (012)	18 879.27	75888 (75)	12 764.27
611 (011)	-2 200	74718 (74)	21 327.85
6156 (011)	-3 915	74748 (74)	10 021.33
657341 (65)	37 995.35		
611 (011)	-6 646.17		
Total dépenses	44 113,45 €	Total recettes	44 113,45 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget principal PETR selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 décembre 2024
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2024.12.05 15:11:44 +0100
Ref:7737590-11611668-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois